

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision NG n° 2014-53 du 1^{er} juillet 2014 portant délégation de signature du président-directeur général au directeur général adjoint innovation sociale, directeur du département gestion et innovation sociales (GIS)/RATP

NOR : DEVT1417080S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens (RATP),
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu le décret du 29 juillet 2009 nommant M. Pierre MONGIN président-directeur général de la RATP ;
Vu l'instruction générale 100 du 30 décembre 2005,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Serge REYNAUD, directeur général adjoint innovation sociale, responsable du domaine de réglementation « innovation sociale », pour signer, en son nom, les documents relevant de ce domaine et, d'une manière générale, tous les documents lui permettant d'exercer les attributions qui lui incombent, à ce titre, en vertu des dispositions de l'instruction générale 100.

Article 2

La présente délégation annule et remplace celle référencée n° 2010-43 du 20 mai 2010.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} juillet 2014.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN